

## Liste des documents à joindre à une demande relative à une licence de systèmes de loterie

Documents relatifs au demandeur				
Si le demandeur n'a pas de numéro d'entreprise du Québec (NEQ), une copie d'un document attestant son existence (ex. : contrat d'association) doit être fournie.				
Résolution désignant le représentant				
Contrat signé avec le conseil de foire ou d'exposition, si la demande est faite par un exploitant d'une concession louée				
Documents relatifs à l'objet de la demande				
Documents relatifs aux systèmes de loterie	Tirage	Loterie instantanée	Casino-bénéfice	Roue de fortune
<i>Demande de licence de systèmes de loterie</i> (RACJ-4200)	X	X	X	X
<i>Annexe A - Renseignements sur les activités de tirage</i> (RACJ-4210)	X			
<i>Annexe B - Renseignements sur les activités de loterie instantanée</i> (RACJ-4220)		X		
<i>Annexe C - Renseignements sur les activités de casino-bénéfice</i> (RACJ-4230)			X	
<i>Annexe D - Renseignements sur les activités de roue de fortune</i> (RACJ-4240)				X
<i>Annexe E - Description des projets menés à des fins charitables</i> (pour l'organisme de charité ou religieux) (RACJ-4250)	X	X	X	
<i>Annexe F - Frais d'étude et droits payables</i> (RACJ-4260)	X	X	X	X
Résolution désignant le représentant (RACJ-4270)	X	X	X	X
Règles de participation et de fonctionnement	X	X	X	X
Copie de tous les contrats liés à la tenue du casino-bénéfice			X	
Lettre de garantie ou caution	sur demande	sur demande	sur demande	sur demande

Document relatif au système électronique d'un fournisseur	Tirage	Loterie instantanée	Casino-bénéfice	Roue de fortune
Contrat conclu avec le fournisseur	X			
Documents relatifs au système électronique mis sur pied par l'organisme	Tirage	Loterie instantanée	Casino-bénéfice	Roue de fortune
Descriptif du système électronique incluant ses fonctionnalités et chaque composante critique	X			
Signatures numériques des composantes critiques du système électronique ainsi que celle spécifique au générateur de nombres aléatoires	X			
Certification ou un rapport d'expert, obtenu d'un laboratoire indépendant (attestant que le système électronique est conforme aux normes reconnues dans le domaine, telles que les normes GLI-27 ou GLI-31 ou celles de la suite ISO/IEC 27000, et qu'il respecte les exigences prévues dans les <i>Règles sur les systèmes de loterie</i> )	X			
Attestation du laboratoire (attestant que celui-ci possède les caractéristiques requises, prévues dans les <i>Règles sur les systèmes de loterie</i> , pour effectuer l'expertise ou la certification)	X			

### Liste des documents à fournir après la délivrance de la licence

Documents	Tirage	Loterie instantanée	Casino-bénéfice	Roue de fortune
Spécimen du billet (billet régulier) requis dans les 30 jours de la date de la délivrance de la licence	X			
Spécimen de la carte de loterie instantanée requis dans les 30 jours de la date de la délivrance de la licence		X		
Rapport des bénéfices bruts et des bénéfices nets requis au plus tard 60 jours après la date d'expiration de la licence	X	X	X	
Rapport trimestriel des droits payables pour un tirage à lot progressif (tous les 3 mois à compter de la date du premier tirage)	tirage à lot progressif seulement			
Grille de calcul pour le réajustement des droits payables	à l'exception du tirage à lot progressif			
Démonstration que les profits réalisés ont été utilisés aux fins charitables ou religieuses pour lesquelles la licence a été délivrée	sur demande	sur demande	sur demande	